l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Si votre blessure est causée par un tiers, dites-le sur ameli.fr

Cela permet à l'Assurance Maladie de récupérer vos frais médicaux auprès de l'assurance du responsable de l'accident, sans rien changer à votre prise en charge.

Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.

Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr

ameli.fr

CNAMP24-3_RCT_AFF_40X60.indd 1 12/07/2024 14:27